

**Monsieur Le Maire
Mairie de CALCATOGGIO
Place du Docteur Versini
20 111 Calcatoggio**

**Camera d'agricultura
Corsica**

**Objet : Avis préalable à l'enquête publique – Plan Local
d'Urbanisme (PLU) de CALCATOGGIO**
N. Réf : JBA/AM/

Vescovato, le 27 mars 2025

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu en date du 6 janvier 2025, vous sollicitez notre organisme en tant que Personne Publique Associée (PPA) afin d'émettre un avis concernant l'élaboration du PLU de la commune de Calcatoggio.

**Pôle Territoire et
Environnement**
Chambre d'Agriculture de
Région Corse

Au préalable, nous tenons à féliciter la commune qui en amont du dossier PLU a mobilisé l'outil Zone Agricole Protégée (ZAP). Cette servitude d'utilité publique sera directement opposable au PLU, s'inscrira dans le temps en s'imposant aux révisions successives du document.

I. Sur le PADD et le rapport de présentation

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) exprime la volonté de la commune de donner un rôle majeur à l'activité agricole. En effet, la proximité avec le bassin ajaccien s'avère être une opportunité pour le développement des circuits courts.

Les principaux enjeux agricoles identifiés dans le document d'urbanisme sont les suivants :

- ❖ Préserver les meilleures potentialités agricoles ;
- ❖ Elaborer une ZAP ;
- ❖ Valoriser la découverte des productions locales ;
- ❖ Intégrer fortement la filière agricole dans le tissu économique ;
- ❖ Mettre en place un espace de marché dans le village ;
- ❖ Encourager la complémentarité espaces agricoles et espaces naturels ;
- ❖ Favoriser l'activité agricoles dans les piémonts enmaquisés afin de lutter contre le risque incendie.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
Loi du 31/01/1924
Siret : 931 641 823 00014

APE : 94.11 Z

Le document intègre les objectifs issus de la loi climat et résilience et prévoit ainsi une réduction du rythme de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers de moitié pour la prochaine décennie.

S'agissant de la retranscription des Espaces Stratégiques Agricoles (E.S.A), la commune identifie 9 hectares d'E.S. A supplémentaires par rapport au quota minimum du PADDUC (215 hectares) soit un total de 224 hectares (p.90 du rapport de présentation partie II).

La commune a une tradition agro pastorale riche qui se perpétue aujourd'hui et semble même connaître un regain. L'arrêt d'une ZAP en 2024 qui s'étend sur un vaste périmètre constituera un atout pour la pérennisation et le développement des activités agricoles existantes ainsi que pour l'installation de nouveaux exploitants.

III. Sur le règlement écrit

Conformément à l'article R151-23 du Code de l'urbanisme, sont autorisées en zone A les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles.

De plus, nous constatons que le règlement autorise bien en zone N, les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et pastorale sous réserve qu'elle ne soit pas possible en zone A.

IV. Sur les documents graphiques.

Sur le secteur du village : les parcelles cadastrées section A numéros 428, 429, 489, 490, 491 et 558 sont situées en E.S.A sur près de 7500m². Néanmoins ces impacts sur les E.S.A s'avèrent minimes. Nous notons qu'un emplacement réservé est prévu par la commune sur la parcelle section A numéros 429 et est destiné à la création de logements communaux avec des aménagements extérieurs.

Sur le secteur de Masorchia : le périmètre de la zone à urbaniser AUM destinée à la création d'un écoquartier impacte une surface déclarée exploitée au registre parcellaire graphique en 2023 sur près de 1,8 hectares. Néanmoins, l'exploitant ne déclare plus la zone depuis 2023 et cette dernière eu égard à la configuration des lieux a perdu sa vocation agricole.

Avis de la commission foncière de la Chambre d'agriculture de région corse réunie le 26/03/2025 :

Après étude de l'ensemble des pièces du dossier, nous constatons que le document proposé protège la quasi-totalité des espaces agricoles.

En conclusion, nous délivrons un avis favorable au projet présenté.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,
Jean-Baptiste ARENA
VESCOVATO
20215

